



**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE  
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**  
*Au titre de la promotion interne 2024*

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 42 modifiant la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2021-AG 84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant les ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020, n°2020-560 du 13 mai 2020, n°2020-1694 du 24 décembre 2020 et n°2021-139 du 10 février 2021 relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise n'est soumise à **aucune règle de quota**,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne 2024 à compter du 01/04/2024 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
PRADES COM COM	ALBALAT Marie-Ange
ARGELES-SUR-MER	ALBERTY Gilles
ESTAGEL	ANDRES Sébastien
ARGELES-SUR-MER	ARNAU Laurence
ARGELES-SUR-MER CC ACVI	ASTRUCH Sylvain
LE BOULOU	BARGUES Fabien
TOULOUGES	BARTHE Caroline
EGAT	BATLLE Franck
ELNE	BATLLE Gregory
ARGELES-SUR-MER	BELLOC Stéphanie
ARGELES-SUR-MER CC ACVI	BELMEZOUAR Mecheri
TOULOUGES SYDETOM 66	BERGET Cédric
SAINT-ESTEVE	BERNOLE Claudie
CABESTANY	BESSAHLI Michel
PEZILLA-LA-RIVIERE	BILLES David
ARGELES-SUR-MER	BONVARLET François
LE BOULOU	BOYE Sandrine
TERRATS	CABIROL Bruno
ARGELES-SUR-MER CC ACVI	CABRERA Evelyne
ARGELES-SUR-MER	CARMONA Alexandra
ELNE	CID Raphaël
CABESTANY CCAS	CIRAVOLO Thierry
CABESTANY	COMPAGNE Christophe
LE SOLER	COSTES RESPAUT Michel
PONTEILLA	CUTZACH Catherine
BOLQUERE	DAFFARA Christophe

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20240328-AR-2024-AG-132-AR  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

ARGELES-SUR-MER	DE LA CRUZ Marie	
PRADES COM COM	DEBELLIS Audrey	
ELNE	DEIT Romain	
ARGELES-SUR-MER	DIEPOIX Séverine	
ARGELES-SUR-MER	FABRE Franck	
LE BARCARES	FE Martial	
ELNE	FEDRIZZI Edmondo	
PRADES COM COM	FEIJOO Virginie	
CANET-EN-ROUSSILLON	FEREZ Alain	
BROUILLA	FERNANDEZ Michèle	
LA LLAGONNE	FERRE Alain	
PRADES COM COM	FIERRO Marie-Line	
ELNE	GARCIA Pascal	
BANYULS-SUR-MER	GIL Jean-Claude	
THUIR UDSIS	GIRAudeau Franck	
SAINT-FELIU-D'AMONT	GRANDO Christophe	
PRADES COM COM	GRASSAUD Josette	
PRADES COM COM	GRAVIER-DARNIS Corinne	
SAINT-CYPRIEN COM COM	GUILLEM Sabrina	
CANET-EN-ROUSSILLON	GUILLEMIN Nicolas	
CERET	JUANOLA Michel	
ARGELES-SUR-MER	LAPLACE Jacqueline	
CERET COM COM	LAURENT Kévin	
CARAMANY	LLAMAS Placide	
ELNE	LOPEZ Joseph	
ARGELES-SUR-MER	MARTINEZ Carmen	
CANOHES	MARTINEZ Nathalie	
SAINT-CYPRIEN COM COM	MATEU Thérèse	
LE BOULOU	MERADE Thierry	
BAGES	MIRETE Monique	
ARLES-SUR-TECH COM COM	MOLY Joseph	
PEZILLA-LA-RIVIERE	MORA Ana	
ELNE	NOU Christophe	
ARGELES-SUR-MER	OLMO Julien	
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	OMS Didier	
PRADES COM COM	ORDINES Cécile	
VERNET-LES-BAINS	PARENT Jean-Patrick	
BROUILLA	PAYA MALLARACH Roxane	
VINCA	PÉNARRUBIA Éric	
TOULOUGES	PLANELLS Julie	
BAGES	RAMOS Valérie	
ARGELES-SUR-MER	RAYNAUD Kelly	
LE BOULOU	RICHARD Valérie	
SAINT-ESTEVE	ROVIRA Julien	
CERET COM COM	SANTIAGO Mickael	
ARGELES-SUR-MER	SCHOENFELD Eloi	
ARGELES-SUR-MER COM COM	TISSINIE Sonia	
ARGELES-SUR-MER	VAQUERIN Christine	
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	VILA Florbelle	
ARGELES-SUR-MER	VILARRASA Marina	Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20240328-AR-2024-AG-132-AR
CERET COM COM	XATART Frédéric	Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024

## Renouvellements d'inscription :

### Agent inscrit sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2023 :

M. BERGES Yanick (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)  
M. BUSSING Pierre (MILLAS)  
Mme CHAUMOND Laetitia (LE BARCARES)  
M. FIERRO Emmanuel (ENVEITG)  
M. GELLINGS Wolfgang (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)  
M. LABATUT Didier (LE BARCARES)  
Mme MARTY Sylvie (SAINT-ESTEVE CCAS)  
M. PASCAL Jean-François (LE BARCARES)  
M. PIERRON Sébastien (LE BARCARES)  
Mme PRATS Françoise (CANET-EN-ROUSSILLON CCAS)  
M. PRUJA Julien (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)  
M. PUJOL Christophe (PIA)  
Mme QUINTANA Maité (SAINT-ESTEVE CCAS)  
Mme SANTAINÉ Carole (LE BARCARES)  
Mme SELVA Michèle (MONTESCOT)

### Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/11/2021 :

M. ANDRE Denis (PERPIGNAN OPH P.O.)  
Mme CLEMENT Christine (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)  
M. COSTE Aymeric (LE BARCARES)  
Mme GOUBERT Françoise (ST-ESTEVE)  
M. HARRAULT Loïc (OLETTE)  
Mme HAYDN Corinne (ST-ESTEVE)  
M. LADHARI Richard (ST-ESTEVE)  
Mme MANGRANE Valérie (ST-ESTEVE)  
Mme MOLINA Hélène (ST-ESTEVE)  
M. QUILES Eric (ST-ESTEVE)  
M. SAZE Olivier (ST-ESTEVE)  
M. TRUY Philippe (FORMIGUERES)  
M. VISA Michel (ST-ESTEVE)

### Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/01/2020 et bénéficiant de 438 jours de suspension du décompte de la durée d'inscription sur la liste d'aptitude, soit jusqu'au 14/03/2025 (dernier renouvellement) :

M. GOMES ROMEIRA Florentino (VILLEMOLAQUE)  
Mme SERRANO Odile (PONTEILLA NYLS)

**ARTICLE 2 :** L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de **2 ans à partir du 01.04.2024** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2<sup>ème</sup> année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3<sup>ème</sup> année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision affichée dans les locaux du CDG66 et notifiée aux agents inscrits sur cette liste, son ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 29/03/2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction  
Publique des Pyrénées Orientales,  
**Robert GARRABE**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20240328-AR-2024-AG-132-AR  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024